

Conditions générales de vente et de livraison de Johnson Matthey & Brandenberger AG

Rév. 25.02.09

Les conditions suivantes sont applicables à toutes nos offres et livraisons, à l'exception de l'affinage de métaux précieux régi par des modalités séparées.

1. Commandes. Les commandes ne donnent lieu à la conclusion d'un contrat qu'après notre confirmation écrite renvoyant aux présentes conditions générales. Nous nous réservons le droit de demander à l'acheteur de nous renvoyer le double de la confirmation de commande dûment signé afin qu'un contrat valable prenne effet.

2. Prix. Sauf accord spécial, tous nos prix s'entendent en francs suisses contre acceptation immédiate et sont sujets à modification.

3. Paiements. Sauf accord spécial, les paiements (y compris la taxe sur la valeur ajoutée si applicable) sont effectués sans escompte au plus tard à l'échéance mentionnée sur la facture. L'acheteur n'est pas habilité à faire valoir une compensation. Au terme du délai de paiement, l'acheteur se trouve en demeure et un intérêt moratoire de 4 % supérieur au taux directeur de la Banque nationale suisse est applicable. En cas de demeure de l'acheteur, nous nous réservons le droit de nous départir du contrat et de réclamer la restitution de la marchandise. Nous sommes en outre en droit de considérer comme échues toutes nos créances, sans égard aux délais convenus, et de les exiger immédiatement ainsi que d'annuler toute livraison ultérieure.

4. Expédition. Sauf accord spécial, le choix du mode d'expédition nous incombe. La marchandise voyage au départ d'usine aux risques et périls du destinataire, même en cas de livraison franco de port. Lorsqu'un envoi rapide ou express est exigé par le client, un supplément de frais de port lui est facturé.

5. Emballage. Pour autant qu'il n'en soit pas convenu autrement, l'emballage n'est pas compris dans nos prix.

6. Délais de livraison. Les dates et délais de livraison indiqués sont toujours sans engagement. Nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences d'un retard de livraison.

Des événements tels que force majeure, problèmes de fabrication, manque de matières premières, de combustibles et de main d'œuvre, incendies, épidémies, retards de transports, grèves, aussi bien chez nous que chez nos éventuels sous-traitants, ainsi que des événements tels que guerre et mobilisation, réévaluation ou blocage de devises ou tout autre événement hors de notre contrôle nous autorisent à reporter ou à suspendre nos engagements de livraison, libres de tout dédommagement.

L'acheteur ne peut annuler aucune commande ni se départir du contrat sans notre accord écrit. Pour des livraisons franco dédouanées, les droits de douane au moment de la conclusion de l'affaire sont applicables. Les éventuelles augmentations desdits droits sont à la charge de l'acheteur. Toute livraison partielle s'entend comme une affaire séparée et implique une obligation de paiement correspondante.

Bien que nous mettions tout en œuvre pour livrer la marchandise commandée dans les quantités souhaitées, l'acheteur s'engage à accepter toute livraison avec un écart de 5% (en plus ou en moins) par rapport à la quantité commandée. Le cas échéant, le montant facturé sera adapté en conséquence.

7. Réclamations. L'acheteur est tenu de contrôler la marchandise dès réception. Toute réclamation ne peut être prise en considération que si elle nous est signalée par télécopieur ou courrier recommandé dans un délai de 8 jours après réception de la marchandise. La réclamation doit contenir tous les détails à même d'apprécier la nature et l'ampleur du défaut prétendu.

En cas de dommages dus au transport, le destinataire doit accepter la livraison avec réserve et en aviser par écrit le transporteur responsable ainsi que nous-mêmes dans les 3 jours.

8. Responsabilité. Nous garantissons que la marchandise correspond, au moment de la livraison, aux spécifications indiquées à la commande. Toute autre garantie (expresse ou tacite) est exclue, notamment en termes d'adéquation de la qualité et d'utilité prévue. Si nous reconnaissons que la marchandise livrée ne correspond pas aux spécifications, notre responsabilité se limite à la réparation, au remplacement ou à l'établissement d'un avoir (à notre entière discrétion). Nous déclinons toute responsabilité en cas d'usage impropre et/ou lorsque le vice est dû à un design erroné ou à des spécifications impropres de l'acheteur. Les marchandises retournées et remplacées demeurent notre propriété.

Nous déclinons toute responsabilité pour tout autre dommage direct ou indirect, notamment une éventuelle perte de gain ou tout autre dommage consécutif tel que dommages ou blessures, qu'ils soient dus à des marchandises défectueuses, à un retard de livraison ou à tout autre motif. Les prétentions du client liées à l'exécution du contrat d'achat, et notamment à la suite d'un retard ou d'une mauvaise exécution, se limitent dans tous les cas au prix de la marchandise défectueuse, indépendamment de la nature juridique de la prétention (sans égard à la valeur d'éventuels métaux précieux contenus dans la marchandise).

9. Voies de droit. Les recours de l'acheteur prévus dans les présentes conditions générales priment sur les voies de droit légales. Toute voie de droit, y compris le droit de l'acheteur de se départir du contrat pour un quelconque motif, est exclue.

10. Conditions spéciales. Les présentes Conditions générales de vente et de livraison priment sur les conditions générales d'achat de l'acheteur. Des conditions divergentes de l'acheteur ne seront valables que si nous les avons expressément admises par écrit.

11. Droit applicable et for. Le contrat est régi par le droit suisse. Le for exclusif pour les deux parties est sis au tribunal de district de Zurich/Suisse. Les rapports de droit, sous réserve des présentes conditions, sont régis par le Code des Obligations suisse. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 n'est pas applicable.